

Je SOUHaITE RéALISER DES TRAvAUX SOUMIS à AUTORISATION



UN PROJET

Je désire construire, agrandir, modifier un bâtiment, réaliser une piscine, une clôture, démolir ou aménager un terrain, savoir si mon projet est réalisable et obtenir un permis, une déclaration ou un certificat.

Je fais mes démarches en ligne...



DÉMARCHES

SIMPLICITÉ

Sans déplacement, à tout moment, en soirée, le week-end, je peux déposer ma demande.

RAPIDITÉ

Les délais d'envoi sont réduits par rapport à un dossier papier et j'obtiens une décision plus rapidement.

SUIVI

Je suis l'évolution de mon dossier en ligne.



GUICHET

La commune concernée par le lieu de votre projet reste le guichet unique de votre demande. Les dossiers déposés en ligne ou en papier y seront réceptionnés. La Communauté d'agglomération instruit la demande.

Le Maire reste signataire de l'autorisation au regard des documents d'urbanisme opposables.



Je DÉCLARE en LIGNE en 5 ÉTAPES

1- CRÉATION DU COMPTE

Je me rends sur :

<https://www.depotpermis.fr/>

En quelques clics, le compte est validé.

2- DESCRIPTION DU PROJET

Je remplis les renseignements concernant l'identité du demandeur, son adresse mail, la localisation du projet, sa description, etc.

3- TÉLÉCHARGEMENT DES PIÈCES

Je charge les pièces (acte notarié, relevé de propriété, plans, documents, photographies) nécessaires à la construction du dossier.

4- VALIDATION

Je valide le dossier, il est réceptionné instantanément par la commune concernée par le projet.

5- CONFIRMATION

La procédure est terminée. Je reçois deux e-mails : l'un qui atteste de l'enregistrement électronique du dossier ; l'autre qui vaut récépissé de dépôt.